

Bulletin d'adhésion 2027

SNUDI-FO 80 – 26, rue Frédéric Petit - 80000 Amiens

Tél : 03 22 91 37 10 – [mail : contact@snudifo80.com](mailto:contact@snudifo80.com) – [site : https://snudifo80.com](https://snudifo80.com)



NOM :	Nom de naissance :
Prénom :	Né(e) le :
Adresse personnelle :	Tél portable :
.....	Tél fixe :
.....	e-mail :

La cotisation syndicale peut être payée en plusieurs fois :

- Si paiement par chèque ou virement : le fractionnement et le montant de chaque versement sont laissés à votre choix.
- Si choix du prélèvement, merci de nous indiquer le nombre de mensualités désiré, au maximum la cotisation peut être divisée par le nombre de mois restants au moment de l'adhésion.

NB : 66% du montant de la cotisation syndicale est déductible des impôts (l'attestation fiscale sera envoyée par la trésorière en début d'année civile suivante)

Syndiqué au SNUDI-FO 80, vous recevrez : L'école syndicaliste (publication du SNUDI-FO national), Le syndicaliste indépendant (publication de la FNEC FP-FO) et les informations locales du SNUDI-FO 80.

Syndiqué au SNUDI-FO 80, vous bénéficierez des services de l'AFOC (association de consommateurs de la confédération Force Ouvrière) ainsi que de My Store FO (boutique FO avec tarifs négociés).

Situation administrative

École de rattachement :

.....

Circonscription :

.....

☐ PE ☐ instituteur ☐ AESH ☐ retraité ☐ contractuel

☐ adjoint ☐ directeur ☐ chargé d'école ☐ ZIL/brigade

☐ PEMF ☐ CP ☐ ASH ☐ stagiaire ☐ autre

☐ maternelle ☐ élémentaire ☐ collège ☐ autre

PE classe normale										
échelon	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
cotisation	152	158	161	164	170	176	188	200	209	224
PE hors classe										
échelon	1	2	3	4	5		6		7	
cotisation	188	212	227	239	251		263		269	
PE classe exceptionnelle										
échelon	1	2	3	4	5 - 1		5 - 2		5 - 3	
cotisation	236	248	260	272	284		296		311	
Instituteurs										
échelon	5	6	7	8	9		10		11	
cotisation	137	140	143	146	152		161		176	

AESH	36	Stagiaire	90	Contractuel(le)	150
Retraité(e)	102				

Direction

2-4 classes, ASH, CP, PEMF

+ 6 €

5-9 classes

+ 12 €

>9 classes

+ 15 €

Jusqu'à 12 échéances de prélèvement si cotisation prise dès janvier.

- ☐ janvier
☐ février
☐ mars
☐ avril
☐ mai
☐ juin
☐ juillet
☐ août
☐ septembre
☐ octobre
☐ novembre
☐ décembre

Temps partiel%

Montant de la cotisation€.....

Adhère au SNUDI-FO 80

Signature :

Date : .../.../.....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNUDI FO 80. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi «informatique et libertés», vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : contact@snudifo80.com

Pour information : comment est calculée la cotisation syndicale **Force Ouvrière** ?

Elle comprend : - une part annuelle fixe à **26 €** : la carte syndicale Force Ouvrière

- plus une part mensuelle variable selon l'échelon : le timbre mensuel

Une cotisation annuelle complète comprend la carte et 12 timbres selon tarif :



PE classe normale											Direction 2-4 classes, ASH, CP, PEMF + 0,50 5-9 classes + 1 >9 classes +1,25
échelon	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
timbre	10,5	11	11,25	11,5	12	12,5	13,5	14,5	15,25	16,5	
PE hors classe											
échelon	1	2	3	4	5	6	7				
timbre	13,50	15,50	16,75	17,75	18,75	19,75	20,25				
PE classe exceptionnelle											
échelon	1	2	3	4	5 - 1	5 - 2	5 - 3				
timbre	17,50	18,50	19,50	20,50	21,50	22,5	23,75				
Instituteurs											
échelon	5	6	7	8	9	10	11				
timbre	9,25	9,50	9,75	10	10,50	11,25	12,50				

Païement par prélèvement bancaire

Si j'opte pour le prélèvement automatique, je suis informé(e) que je recevrai, en fin de chaque année civile, un mail du SNUDI-FO 80 m'informant que, sauf avis contraire de ma part, mon prélèvement automatique sera reconduit pour l'année civile suivante. Je retournerai alors le nouveau bulletin d'adhésion complété et à jour.

Pour adhérer : 1. Remplir le bulletin d'adhésion. 2. Choisir le mode de paiement. Prélèvement automatique : remplir et signer l'autorisation de prélèvement ci-contre et joindre un RIB. Par chèque à l'ordre du SnudiFO80. Paiement fractionné possible. Renvoyer tous les documents au SNUDI-FO - 26, rue Frédéric PETIT - 80000 AMIENS (ou le remettre à un délégué du SNUDI-FO 80)	Mandat de prélèvement SEPA <small>Single Euro Payments Area</small>	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNUDI-FO somme à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUDI-FO Somme			
	Référence unique du mandat : Cotisation syndicale 2025		Identifiant créancier SEPA : FR80ZZZ863BB0		
	Débiteur :		Créancier :		
	Votre Nom*		Nom SNUDI-FO Somme		
	Votre Adresse*		Adresse 26 rue Frédéric Petit		
	Code postal* 80000 Ville AMIENS		Code postal 80000 Ville AMIENS		
	Pays* France		Pays France		
	IBAN* <input type="text"/>		Paiement : ☒ X récurrent		
	BIC* <input type="text"/>		Le* : <input type="text"/>		
	A* : <input type="text"/>		Signature* : <input type="text"/>		

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
(*) Veuillez compléter les données obligatoires du mandat.
(**) Obligatoire si hors de l'EEE. Facultatif pour les opérations intra Espace Economique Européen (EEE).

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pourquoi se syndiquer ? Parce que les acquis des travailleurs n'ont jamais été le résultat du bon vouloir du patronat, de l'administration, mais toujours le résultat de la lutte de travailleurs organisés (associations de travailleurs lorsque les syndicats étaient interdits, associations mutualistes et enfin syndicats reconnus par la Constitution).

Pourquoi se syndiquer au SNUDI-FO ? Parce que c'est un syndicat confédéré qui regroupe au sein de ses différents syndicats et fédérations l'ensemble des travailleurs de toutes les professions. Parce que c'est un syndicat revendicatif dont le seul objet est la satisfaction des revendications des travailleurs. Parce que c'est un syndicat indépendant, non inféodé à une idéologie, à des groupes de pression ou à des partis politiques. Syndiquez-vous au **SNUDI-FO !**